

SMAE – Mahoraise des Eaux, met à la disposition de sa clientèle de particuliers, et personnes physiques (ci-après dénommés « Clients »), un service de mise à disposition de factures par Internet (ci-après le Service).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir le contenu et les conditions d'accès et de fonctionnement du Service.

1 - ADHESION AU SERVICE « E-FACTURE »

- Le Service « E-facture » de SMAE est accessible aux Clients particuliers et personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels.
- La facture électronique ne constituant pas un justificatif fiscal pour les professionnels ou les entreprises, le Service n'est pas ouvert aux clients professionnels.
- La souscription au service « E-facture » s'effectue en ligne sur **www.mahoraisedeseaux.com**, depuis « l'espace client », lequel espace requiert pour être activé une inscription par le Client.
- L'inscription au Service s'effectue en ligne à partir de l'option « Gérer mon compte » en cochant l'option « Je souhaite souscrire à l'option E-facture ».

2- PREMIERE ACTIVATION ET DUREE DU SERVICE –FIN DU CONTRAT

- La première mise à disposition de la facture en ligne ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'édition de celle-ci, sous réserve que la demande d'adhésion au Service suivant le descriptif ci-dessus intervienne au minimum deux (2) jours ouvrés avant cette date.
- Le Service prend effet dès le lendemain de l'adhésion par le Client au Service et est conclue pour une durée indéterminée.
- L'adhésion au Service peut-être résiliée par le Client à tout moment, à partir de l'espace client en décochant l'option « Je souhaite souscrire à l'option E-facture ».
- En cas d'annulation de la souscription au Service, le Client recevra sa prochaine facture sur support papier par courrier postal. Si le délai entre l'annulation de la souscription au Service et la facturation est trop court, le client recevra une dernière facture électronique.

3 -DESCRIPTION DU SERVICE « E-FACTURE »

SMAE met à disposition de ses clients particuliers qui auront souscrit au Service, les factures sous format électronique.

Les factures sous format électronique sont accessibles depuis « l'espace client » du site internet **www.mahoraisedeseaux.com**.

- Les factures sous format électronique remplacent les factures sur support papier, envoyées par courrier postal au domicile des clients particuliers.
- La facture sur internet est accessible par le Client à partir de « l'espace client » dès lors que le Client :
 - A créé « son compte » sur l'espace client sécurisé du site **www.mahoraisedeseaux.com**.
 - A souscrit au service « E-facture ».
- La facture sur internet est disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, depuis tout micro-ordinateur connecté sur internet sous réserve d'une authentification par login / mot de passe.
- Les factures sur internet sont mises à disposition au plus tard 48 heures après leur édition.
- Si le délai entre la souscription du client et la facturation est trop court, une dernière facture sur support papier sera adressée au client.
- La présentation et les contenus de la facture sur internet sont identiques à la présentation et au contenu des factures adressées par courrier postal.
- Un courrier électronique adressé à l'adresse e-mail indiquée par le Client lors de la création de son espace client informe celui-ci de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.
- Chaque facture électronique demeure accessible au Client sur le site **www.mahoraisedeseaux.com** pendant une durée de 5 ans, à la condition que le compte du Client demeure actif. Deux années d'archivage sont mises à disposition lors de la création de l'espace client puis l'archivage se constituera progressivement à partir de la mise en ligne de la première facture électronique. Le Client qui souhaite les conserver plus longtemps, devra procéder régulièrement à un archivage des factures en ligne sur le support de son choix, le Client ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les factures électroniques en ligne ou de les télécharger sur un support électronique de son choix.
- Les divers documents qui pourraient être joints aux factures lors de l'envoi par courrier, seront disponibles dans l'espace « documentation » de l'espace client.

4 - CONDITIONS TARIFAIRES DE SOUSCRIPTION AU SERVICE « E-FACTURE »

La souscription et l'usage du service « E-facture » est gratuit (hors coût de la connexion Internet qui est à la charge du Client)

5 - CONDITIONS D'ADHESION AU SERVICE «E-FACTURE»

Le Service est exclusivement réservé aux clients particuliers et personnes physiques.

Le client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription, et garantit SMAE à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers. Cette garantie, due par le Client à SMAE couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

6 - STATUT DE LA FACTURE SUR INTERNET

- L'E-facture est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par SMAE au même titre que la facture papier.
- Le Client peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. En cas de besoin, SMAE peut fournir un duplicata papier de la facture.

7 - RESILIATION DE L'INSCRIPTION AU SERVICE «E-FACTURE»

- La souscription au Service étant effectuée pour une durée indéterminée, le Client peut à tout moment résilier son inscription à ce service. Cette résiliation s'effectue par le Client, à partir de son espace client en décochant l'option « Je souhaite souscrire à l'option E-facture ».
- La résiliation de ce service entraîne automatiquement le retour à l'envoi des factures sur support papier par courrier postal.
- Si le délai entre l'annulation de la souscription au service et la facturation est trop court, le client recevra une dernière facture électronique et l'annulation prendra effet pour l'envoi de la prochaine facture.
- En cas de suppression de l'espace client, une notification sera proposée à l'utilisateur pour lui signaler que ses anciennes factures seront supprimées. A ce moment, un lien sera mis à disposition du client afin de lui permettre de télécharger l'ensemble de ses factures sous la forme d'une archive Zip. Le message indiquera au client qu'à tout moment, il pourra demander un duplicata auprès du service Clientèle de SMAE.

8 - DELAI DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Ce délai de 14 jours court à compter de l'acceptation de la souscription au service e-facture par le client. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Ce droit de rétractation s'exerce par le client par l'envoi d'un simple e-mail en mentionnant sa référence client via le site Internet www.mahoraisedeseaux.com.

Mars 2016